



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ile-de-France

Question écrite n° 1609

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le problème des lycées en Ile-de-France. En effet, le problème des inscriptions et de surcharges d'effectifs est devenu particulièrement préoccupant dans la région parisienne, et principalement en Seine-Saint-Denis. Il convient d'étudier précisément comment accueillir la vague démographique dans ces lycées et également les moyens de remédier aux déséquilibres géographiques importants dans la région Ile-de-France. Il lui demande si ses services, ou ceux de son prédécesseur, ont mené une étude sur ce dossier, et les conclusions de cette étude.

Texte de la réponse

Reponse. - La planification scolaire, et notamment l'évaluation des places d'accueil nécessaires est désormais élaborée à l'échelon régional, afin de mieux prendre en compte les particularités locales et de procéder à une consultation aussi large que possible des partenaires concernés. La loi no 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée a introduit en la matière une nouvelle répartition des compétences, précisée par divers textes d'application (en particulier la circulaire du 18 juin 1985 publiée au JO du 12 juillet 1985). Désormais, il appartient au conseil régional d'établir le programme prévisionnel des investissements relatif aux lycées. Ce document doit notamment définir, à l'horizon choisi par la région, la localisation des lycées et leur capacité d'accueil. Chaque année l'organisation de la structure pédagogique générale des établissements relève de la compétence de l'autorité académique au regard des capacités d'accueil déjà existantes ou nouvellement mises en place suivant les nouvelles procédures. Dans le département de la Seine-Saint-Denis, l'évolution de la population scolarisable et l'obligation d'accueil correspondante n'ont pas échappé aux responsables régionaux qui ont tenu compte du retard pris, pour la réalisation de places nouvelles dans le second cycle long dans ce département. Ainsi ont été inscrites au programme prévisionnel des investissements, arrêté le 30 juin 1988 par le conseil régional de l'Ile-de-France, trois opérations de construction de trois nouveaux lycées dans le département de la Seine-Saint-Denis : Stains (750 places), Rosny-sous-Bois (800 places) au budget prévisionnel 1990, Le Blanc-Mesnil ou l'ouverture à la rentrée scolaire 1988 d'une antenne du lycée de Drancy préfigure la mise en service de locaux neufs prévue à la rentrée 1991, dont le conseil général a décidé d'assurer le préfinancement sur son budget des 1989. Par ailleurs, des études sont menées en vue de la réalisation ultérieure d'un lycée supplémentaire qui pourrait être créé à Clichy-sous-Bois. Enfin, des travaux d'extension, d'aménagement et de rénovation sont en cours ou prévus dans d'autres lycées de Seine-Saint-Denis, notamment à Livry-Gargan et à Saint-Ouen.

Données clés

Auteur : [M. Raoult •ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1609

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 août 1988, page 2346